



COMMUNE DE
Fournes-en-Weppes

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le 01/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE ID : 059-215902503-20240916-20240916DEL09-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 18

Nombre de Membres Présents : 10

Nombre de Membres Absents : 8

Date de convocation : 10 septembre 2024

Date de séance : 16 septembre 2024

Présents : Marie-Jo KRAMARZ, Cécilia CHOTEAU, Jean-François DEQUEKER, Nathalie BENIER, Dominique DEHOUE, Fabien COUSTENOBLE, Axel DEMOOR, Gilles GALLIANO, Sébastien GHYS, François RYCKEBUSCH

Absents ayant donné procuration : Marie-Pascale RICHEL à Gilles GALLIANO, Jacques MENET à Dominique DEHOUE, Claudine COTTIER à Nathalie BENIER, Sophie PERTUISET à Cécilia CHOTEAU, Patrick BIEL à François RYCKEBUSCH, Maryvonne GUAQUIERE à Marie-Jo KRAMARZ

Absents excusés : Olivier DESEINE, Agnès QUENSON

Secrétaire de séance : Alice LECOMTE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fournes-en-Weppes se sont réunis salle du Conseil en mairie, 1345 rue Faidherbe, sous la présidence de Madame Marie-Jo KRAMARZ, Maire, suite à la convocation qui leur a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

N° délibération : 20240916DEL09

OBJET : Extension du cimetière communal

Le cimetière communal, situé à l'Est de la rue Faidherbe, comprend aujourd'hui environ 565 caveaux, 28 cavurnes et 24 cases de columbarium.

Rattaché à près de 2 200 habitants, et concerné par un projet d'aménagement paysager, le cimetière ne disposera plus à terme des capacités d'accueil suffisantes et il convient par conséquent de prévoir son extension vers l'Est au niveau de la parcelle cadastrée B 1816, terrain communal réservé à cet effet et planté d'arbres fruitiers dans l'attente.

Cet agrandissement sera ainsi l'occasion de prévoir une revalorisation paysagère globale du cimetière, déjà initiée par l'enherbement des allées en schiste, avec :

- Le réaménagement du jardin du souvenir,
- La reprise des concessions en état d'abandon afin de les valoriser (pour les plus emblématiques du point de vue patrimonial) ou de procéder à leur enlèvement pour y envisager d'autres usages (fleurissement, nouvelle concession...),
- La végétalisation (plantations, haies, aménagement des espaces inter-tombes) ...

Depuis la loi de Grenelle II du 12 juillet 2010, les extensions de cimetières situés dans les communes urbaines, à l'intérieur d'un périmètre d'agglomération et à moins de 35 mètres des habitations, doivent être autorisées par arrêté du représentant de l'état dans le département, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'Environnement

Cette demande d'autorisation soumise au Préfet devant s'appuyer sur le rapport d'un hydrogéologue, une expertise hydrogéologique a été réalisée et un avis favorable a ainsi été émis le 9 juin 2024 quant à ce projet d'extension.

Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement paysager et d'extension du cimetière communal sur une partie de la parcelle B 1816 ;
- De solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il autorise l'extension du cimetière ;

- De prescrire le lancement de l'enquête publique conformément L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- De l'autoriser à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tous les documents en rapport.

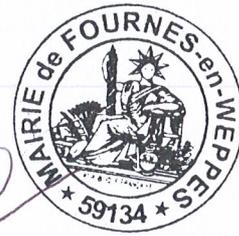
Avec 14 votes favorables et 2 abstentions de M. Dominique DEHOUE et M. Jacques MENET, le conseil municipal approuve ce projet d'extension du cimetière communal avec enquête publique.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Alice LECOMTE

La Maire,
Marie-Jo KRAMARZ



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le : 20/09/2024

Et de son affichage le : 01/10/2024

La Maire,
Marie-Jo KRAMARZ